

*****Article 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE*******1.1 Nom du produit:**

Nom du produit: OBJET SUPPORT SUP705

Famille chimique

composés acryliques

Le Numéro d'Enregistrement(s)

Les composants sont enregistrés, préenregistrés ou non soumis à REACH.

Le Numéro d'Enregistrement(s) : 01-2119456809-23-XXXX (N° CAS, 57-55-6)

1.2 Pertinents Utilisations Identifiées de la Substance ou le Mélange et les Utilisations Déconseillées Utilisations Identifiées

Ce produit est un cartouche contenant de l'encre. Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée.

Utilisations Déconseillées

Aucun connu.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Stratasys GmbH

téléphone: +49 722 97 77 20

Airport Boulevard B 210

D-77836 Rheinmünster, Germany

Numéro d'urgence +49 722 97772280

Adresse e-mail

objet-info@stratasys.com; www.stratasys.com

1.4 Numéro d'Appel d'Urgence

+49 722 97772280 : Europe (Réponse multilingue)

+49 722 97772281 : Global (Réponse en langue anglaise)

+1 978 495 5580 : États-Unis (Réponse multilingue)

+85 2 975 70887 : Asie-Pacifique (Réponse multilingue)

+61 2 8011 4763 : Australie (Réponse multilingue)

+86 15626070595 : Chine (Réponse en langue chinoise)

*****Section 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES*******2.1 Classification de la Substance ou un Mélange****Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

Corrosion / Irritation Cutanée, Catégorie 2

Dommages / Irritation des Yeux, Catégorie 2

Sensibilisant cutané, de Catégorie 1

Classification selon les Directives 67/548/CEE et/ ou 1999/45/CE

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE)1272/2008/CE:

Symbole(s)



Mot Signal

AVERTISSEMENT

Mention(s) de Danger

H315 Entraîne une irritation cutanée.

H319 Entraîne une grave irritation oculaire.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Déclaration(s) de Précaution

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

P302+P352 SI SUR LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et du savon. **P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. **P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

Aucun besoin en fonction de critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Étiquetage conformément à la directive 67/548/CEE et/ou à la directive 1999/45/CE

Symboles



Xi

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S24 Éviter le contact avec la peau.



S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 Porter des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

CONTENU: ESTER D'ACIDE ACRYLIQUE et OXYDE DE PHOSPHINE, DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)- Peut entraîner des réactions allergiques.

2.3 Autres Risques

Aucun connu.

* * *Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS* * *

CAS EC No Registration No	composant Synonyms	67/548 EEC (DSD)	1272/2008 (CLP)	pour cent
-- --	Monomère acrylique	Xi; R:36/38	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	<50
57-55-6 200-338-0 01-2119456809-23- XXXX	1,2-PROPYLÈNE GLYCOL			<35
25322-68-3 500-038-2 --	Polyéthylène-glycol			<30
56-81-5 200-289-5 --	Glycerol			<25
-- --	Photo-initiateur	Xi; R:43-53	Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 4	<0.5
52408-84-1 500-114-5 --	ESTER D'ACIDE ACRYLIQUE	Xi; Xi; R:36-43	Eye Irrit. 2 Skin Sens. 1	<0.3

Informations supplémentaires

Dans des conditions normales d'utilisation, la substance n'est libérée d'une cartouche que dans un système d'impression approprié et donc l'exposition est limitée. Le liquide à l'intérieur des cartouches est considéré comme dangereux. La FDS a été préparée pour les cas d'exposition au liquide.

*****Section 4 - Premiers soins*******4.1 Description des Mesures de Premiers Secours****inhalation**

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Pratiquer la respiration artificielle, en cas d'arrêt respiratoire de la victime. Obtenez une attention médicale immédiate.

peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

4.2 Les Symptômes les plus Importants et Effets, à la fois Aigus et Retardés**Aiguë**

irritation cutanée, irritation des yeux, une réaction allergique cutanée

Tardives

une réaction allergique cutanée

4.3 Indication des Eventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires**Note aux médecins**

Aucune information supplémentaire.

*****Section 5 - Mesures de lutte contre le feu*******5.1 Moyens d'Extinction**

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour un incendie avoisinant. Incendies de classe B : utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique ordinaire (bicarbonate de sodium), de la mousse ordinaire (agent formant un film flottant-AFFF) ou de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

Moyen d'extinction inapproprié

Aucun connu.

5.2 Risques Particuliers Résultant de la Substance ou le Mélange

Faible danger d'incendie.

Produits de décomposition thermique

Combustion: oxydes de carbone

5.3 Conseils pour les Pompiers**Mesures de lutte contre les incendies**

Enlever le récipient de la zone d'incendie, si cela peut se faire sans danger. Continuer de refroidir les récipients par pulvérisation d'eau bien après l'extinction de l'incendie. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts. Éviter l'inhalation du produit ou de sous-produits de combustion.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Par mesure de protection contre une exposition éventuelle, porter un équipement complet de protection anti-incendie, y compris un appareil respiratoire autonome. Éviter l'inhalation du produit ou de sous-produits de combustion.

*****Section 6 - Procédures en cas de déversement*******Déversement/Dégagement sur le lieu de travail**

Les cartouches intactes ne présentent pas de risque de fuite ou de déversement. L'encre non traitée peut s'échapper des cartouches endommagées. Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Réduire l'évaporation à l'aide d'eau pulvérisée. Absorber avec du sable ou autre matériel non combustible. Récupérer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination ultérieure. Ne pas déverser dans le système d'approvisionnement en eau et les égouts.

6.1 Précautions Individuelles, l'Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter un vêtement de protection et de l'équipement, voir la Section 8.

6.2 Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Les Méthodes et du Matériel de Confinement et de Nettoyage en Place

Rassembler le produit renversé avec un absorbant inerte tel que du sable ou de la vermiculite. Placer dans un récipient correctement fermé et étiquet Laver la zone à grande eau pour enlever les résidus de trace

6.4 Référence à d'Autres Sections

Voir la Section 7 pour les Procédures de Manipulation. Voir la Section 8 pour les Recommandations Équipement de Protection. Voir la Section 13 pour l'Élimination.

*****Section 7 - Manutention et entreposage*******7.1 Précautions pour la Manipulation**

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Porter des gants/des vêtements et des yeux/du visage. Se laver à fond après la manipulation.

7.2 Conditions pour l'Entreposage Sécuritaire, Compris les Incompatibilités

À conserver dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur. Stocker entre 15 °C et 25 °C. La température d'expédition (jusqu'à 5 semaines) est comprise entre -20 °C et 50 °C. Entreposer dans une zone de stockage pour produits combustibles, loin de la chaleur et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec. Éviter l'exposition à la lumière solaire directe. Conserver à l'obscur. Conserver à l'écart des produits incompatibles.

*****Section 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE*******8.1 Paramètres de Contrôle****Limites d'exposition du composant****1,2-PROPYLÈNE GLYCOL (57-55-6)**

l'Irlande: 150 ppm TWA (total vapour and particulates); 470 mg/m³ TWA (total vapour and particulates); 10 mg/m³ TWA (particulate)

Lettonie: 7 mg/m³ VLEP

Lituanie: 7 mg/m³ VLEP

Royaume-Uni: 150 ppm TWA (total particulate and vapour); 474 mg/m³ TWA (total particulate and vapour); 10 mg/m³ TWA (particulate)
450 ppm STEL (calculated, total particulate and vapour); 1422 mg/m³ STEL (calculated, total particulate and vapour); 30 mg/m³ STEL (calculated, particulate)

Polyéthylène-glycol (25322-68-3)

l'Autriche: 1000 mg/m³ VLEP (masse moléculaire moyenne de 200 à 400, fraction alvéolaire)
4000 mg/m³ VLCT (masse moléculaire moyenne de 200 à 400, fraction alvéolaire, 4 X 15 min)

Allemagne (TRGS): 1000 mg/m³ VLEP AGW (Le risque de dommages pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW (valeur limite autorisée sur le poste de travail) et BGW (valeur limite biologique autorisée) sont respectées, masse moléculaire moyenne de 200 à 400, fraction alvéolaire, facteur d'exposition 8)

Allemagne (DFG): 1000 mg/m³ VLEP MAK (poids moléculaire moyen 200-600, fraction alvéolaire)
8000 mg/m³ Pic (poids moléculaire moyen 200-600, fraction alvéolaire)

République Slovaque: 8000 mg/m³ Plafond
1000 mg/m³ VLEP

Slovénie: 4000 mg/m³ VLCT (MW 200-400, fraction alvéolaire)
1000 mg/m³ VLEP (fraction inhalable, MW 200-400)

Glycerol (56-81-5)

Belgique: 10 mg/m³ VLEP (brouillard)

République Tchèque: 15 mg/m³ Plafond

Estonie: 10 mg/m³ VLEP

Finlande: 20 mg/m³ VLEP

la France: 10 mg/m³ VLEP (aérosol)

Allemagne (DFG): 50 mg/m³ VLEP MAK (fraction alvéolaire)
100 mg/m³ Pic (fraction alvéolaire)

Grèce: 10 mg/m³ VLEP

l'Irlande: 10 mg/m³ TWA (mist)

Pologne: 10 mg/m³ VLEP (aérosol)

Portugal: 10 mg/m³ VLEP [VLE-MP] (brouillard)

l'Espagne: 10 mg/m³ VLEP [VLA-ED] (brouillard)

Royaume-Uni: 10 mg/m³ TWA (mist)
30 mg/m³ STEL (calculated, mist)
10 mg/m³ VLEP (brouillard)

Valeur Limite Biologique**Analyse du composant**



Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour les composants de ce produit.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL)

Aucun DNEL disponibles.

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC)

Aucune PNEC disponibles.

Aération

Fournir ventilation par aspiration locale. Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

8.2 Contrôle de l'Exposition**Contrôles d'ingénierie appropriés****Protection des Yeux / du Visage**

Protection des yeux non requise dans des conditions normales. Des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être portées pour manipuler un cartouche endommagé.

Protection de la peau

Vêtement de protection n'est pas requis dans des conditions normales. Porter des gants imperméables neoprene or nitrile pour manipuler des cartouche endommagés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recommandations sur le port des gants

Porter des gants imperméables neoprene or nitrile pour manipuler des cartouche endommagés.

Protection des voies respiratoires

Une protection respiratoire n'est pas généralement nécessaire lors de l'utilisation de ce produit.

*****Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES*****

9.1 Information de Base sur les Propriétés Physiques et Chimiques

Etat physique:	liquide	Apparence:	encre cartouche contenant jaunâtre liquide encre
Couleur:	jaunâtre	Forme physique:	liquide
Odeur:	caractéristique odeurs	Seuil d'odeur:	Non disponible
pH:	Non applicable	Point de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition:	Non disponible	Décomposition:	Non disponible
Point d'éclair:	94 °C	Taux d'évaporation:	Non disponible
LIE (Lower Explosive Limit, LEL):	Non disponible	LSE (Upper Explosive Limit, UEL):	Non disponible
Tension de vapeur:	Non disponible	Densité de vapeur (air = 1):	Non disponible
Densité:	Non disponible	Gravité spécifique (eau = 1):	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Non disponible	Coeff. Eau/Huile distillée:	Non disponible
Inflammation spontanée:	Non disponible	Viscosité:	Non disponible
Volatilité:	Non disponible		

*****Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ*****

10.1 Réactivité

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité Chimique

Instable en cas d'exposition à clair. Instable en cas d'exposition à chaleur.

**10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses**

L'encre non traitée se polymérise lorsqu'elle est exposée à la lumière.

10.4 Conditions à Éviter

Éviter l'exposition à chaleur ou clair.

10.5 Matériaux Incompatibles

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux**Produits de décomposition thermique**

Combustion: oxydes de carbone

*****Section 11 - Propriétés toxicologiques*******11.1 Information sur les Effets Toxicologiques****Toxicité aiguë et Chronique**

Aucun danger prévu dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit. Bien que peu probable, l'encre non traitée peut s'échapper des cartouches d'encre endommagées et provoquer peau et irritation des yeux. Le contact avec peau peut causer sensation de fourmillement et irritation cutanée. Le contact avec yeux peut causer irritation des yeux, inflammation, ou lésion oculaire.

Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été examinés de diverses sources et les critères sélectionnés suivants ont été publiés :

1,2-PROPYLÈNE GLYCOL (57-55-6)

DL50 dermal Lapin 20800 mg/kg; DL 50/orale Rat 20000 mg/kg

Polyéthylène-glycol (25322-68-3)

DL50 dermal Lapin >20 mL/kg

Glycerol (56-81-5)

DL50 dermal Lapin >10 g/kg; inhalation CL 50 Rat >570 mg/m³ 1 h

Irritation / Corrosivité

Le contact avec l'encre mouillée peut causer irritation des yeux et irritation cutanée.

Sensibilisation des Voies Respiratoires

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Sensibilisation de la Peau

Les données des composants indiquent que la substance peut causer une sensibilisation. L'encre non traitée peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibilisées.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Cancérogénicité**Composant Cancérogénicit**

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible pour le mélange.

Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

Pas de données disponibles.

danger d'aspiration

Aucune donnée disponible pour le mélange.

*****Section 12 - Données écologiques*******12.1 Toxicité****Analyse des composants - Toxicité pour le milieu aquatique**

Des données peuvent être disponibles pour le produit ou ses composants (si d'application, voir ci-dessous)

1,2-PROPYLÈNE GLYCOL (57-55-6)

Poisson : 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 51600 mg/L [Statique]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 41 - 47 mL/L [Statique]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 51400 mg/L [Statique]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 710 mg/L

Algue : 96 Hr EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 19000 mg/L

Invertébré : 24 Hr EC50 Daphnia magna: >10000 mg/L; 48 Hr EC50 Daphnia magna: >1000 mg/L [Statique]

Polyéthylène-glycol (25322-68-3)

Poisson : 24 Hr LC50 Carassius auratus: >5000 mg/L (PEG 200, 400, 800)

Glycerol (56-81-5)

Poisson : 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 51 - 57 mL/L [Statique]

Invertébré : 24 Hr EC50 Daphnia magna: >500 mg/L

12.2 Persistance et Dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le Sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

UE - Stratégie intérimaire pour la gestion des substances chimiques PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques) et des substances vPvB (très persistantes à fort potentiel de bio-accumulation) (Évaluations PBT)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

12.6 Autres Effets Nocifs

Aucune information disponible.

*****Section 13 - Élimination des résidus*******13.1 Méthodes de Traitement des Déchets**

Éliminer selon tous les règlements en vigueur. Numéro(s) de déchet dangereux : 08 03 17*

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/recyclage. Ne pas enfouir dans une décharge. Éviter de jeter dans les égouts ou dans les eaux de surface. Voir la Section 7 pour les Méthodes de Traitement. Voir la section 8 pour les Recommandations Equipement de Protection.

*****Section 14 - INFORMATION SUR LE TRANSPORT*******transport**

Non réglementé comme matière dangereuse.

**Code international des produits chimiques en vrac**

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques requis par le Code IBC d'être identifiés comme produits chimiques dangereux en vrac.

1,2-PROPYLÈNE GLYCOL (57-55-6)

Code IBC: Category Z

Polyéthylène-glycol (25322-68-3)

Code IBC: Category Z

*****Section 15 - Données réglementaires*******15.1 Sécurité, la Santé et du Règlement de l'Environnement / Législation Spécifique pour la Substance ou le Mélange****UE - REACH (1907/2006) - Liste de l'Annexe XIV des Substances Soumises à Autorisation**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Liste provisoire des substances pour une inclusion à terme dans l'annexe XIV de l'article 59(1)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions Annexe XVII de Certaines Substances Dangereuses, Mélanges et Articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Règlement Allemagne**Allemagne Classification pour l'eau****1,2-PROPYLÈNE GLYCOL (57-55-6)**

ID Number 280, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

Polyéthylène-glycol (25322-68-3)

ID Number 279, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau (note de bas de page 11, >=4 EO)

Glycerol (56-81-5)

ID Number 116, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

Oxyde de phénylbis(2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine (162881-26-7)

ID Number 2126, Classe 1 de contamination de l'eau - pollue faiblement l'eau

Règlement du Danemark**Liste Environmental Protection Agency des Substances Indésirables**

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Inventaire de l'UE**Analyse des Substances - Inventaire**

composant	CAS	EEC
Monomère acrylique	--	NO
1,2-PROPYLÈNE GLYCOL	57-55-6	EIN
Polyéthylène-glycol	25322-68-3	NLP
Glycerol	56-81-5	EIN
Photo-initiateur	--	ELN
ESTER D'ACIDE ACRYLIQUE	52408-84-1	NLP

15.2 Évaluation de l'Innocuité des Produits Chimiques

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

*****Section 16 - Renseignements divers*******16.1 Indication des changements**

Nouvelle Fiche Signalétique: 1/10/2013

16.2 Clés / Légende

ADR - Route Européenne Transport; CEE - Communauté Économique Européenne; EIN (EINECS) - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes; ELN (ELINCS) - Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre international de recherche sur le cancer); IATA - Association du Transport Aérien International; ICAO - Organisation de l'Aviation Civile Internationale; IMDG - International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses); Kow - Coefficient de partage Octanol/eau; LEL - Limite d'exposition inférieure; RID - Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Transport International ferroviaire des marchandises dangereuses); STEL - Limite d'exposition à court terme; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UEL - Limite d'exposition inférieure

16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

Disponible sur demande

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande

16.5 Le texte complet des phrases R se trouve à la Section 3

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l' environnement aquatique.

16.6 Conseils de la Formation

Veuillez lire la FDS avant d'utiliser ce produit.

16.7 Autres Informations

Les informations dans cette fiche de données de sécurité s'appuient sur des données et des échantillons fournis à un auteur de FDS tiers. Cette fiche a été rédigée de la meilleure façon possible et en fonction des connaissances disponibles à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne représente qu'une directive pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. De nouvelles fiches de données de sécurité sont rédigées de temps à autre. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges sous une forme plus pure, mélangées avec d'autres substances ou dans des procédés. La fiche de données de sécurité ne donne aucune spécification relative à la qualité des substances/préparations/mélanges en question.



Stratasys®

Fiche de données de sécurité (FDS)

Nom du produit: OBJET SUPPORT SUP705

Fiche de sécurité ID: DOC-06136FR_B

Conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Le respect des instructions dans cette fiche de données de sécurité ne dégage pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations, ou qui sont nécessaires et/ou utiles en fonction des circonstances applicables réelles. Stratasys ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations mises à disposition. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est sujette aux conditions de licence et aux conditions limitant la responsabilité comme mentionnées dans votre accord de licence. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche sont la propriété de Stratasys et leur distribution et leur reproduction sont limitées.

Fin de feuille DOC-06136FR_B